

**Procès-Verbal de l'Assemblée des Délégués du 14 novembre 2024 à 20h00
au Café de l'Union à la Joux**

Présences et excusés selon listes annexées

1. Souhais de bienvenue :

Le Président, M. Georges Python ouvre l'Assemblée des Délégués de l'ABVGN à 20 heures à la salle du Café de l'Union à la Joux. Il adresse son cordial salut à l'Assemblée et aux invités présents. Il souhaite la bienvenue à M. Dorthe du SEEn, à la presse et à Mme Pasquier pour la prise du procès-verbal en remplacement de Mme Bifrare. Il excuse particulièrement M. Schorderet, président de l'AEGN, étant retenu à d'autres obligations.

En introduction, la parole est cédée à M. Audergon de la commune de Vuisternens. Il nous fait un bref historique de sa commune et de son évolution. Par la même occasion, il souhaite la bienvenue à l'Assemblée de l'ABVGN dans sa commune.

2. Constitution de l'Assemblée :

Les membres ont été invités à télécharger la convocation, le tractanda et les annexes sur le portail internet de l'ABVGN. L'ordre du jour a également été publié dans la Feuille Officielle n°43 du 25.10.2024. Aucune remarque n'est émise sur la convocation à l'Assemblée.

Le scrutateur nommé pour la soirée est M. Marc-Antoine Sauthier de la commune de Cottens. La commune de Sâles est excusée. De ce fait, la majorité des voix est à 16.

Mme La Préfète de la Sarine Lise-Marie Graden, M. Le Préfet de la Glâne Valentin Bard et M. Le Préfet de la Gruyère Vincent Bosson se sont excusés de ne pouvoir être présents à cette assemblée.

3. Approbation du PV de l'Assemblée du 23 mai 2024 :

Aucune remarque n'est émise sur le dernier PV. Il est ainsi accepté à l'unanimité par les délégués à main levée et en donne décharge au CODIR et à la secrétaire, avec les remerciements.

4. Budget 2025 :

4.1 Compte de résultats :

Les délégués et les membres de la commission financière ont reçu le message du CODIR apportant les explications nécessaires sur certains postes.

Le budget 2025 du compte de résultats prévoit des charges pour un montant de CHF 82'400.00 et des produits (dédommagements des collectivités publiques) pour un montant de CHF 82'400.00.

Aucune question sur le compte de résultats du budget 2025 n'est exprimée.

4.2 Compte des investissements :

Le budget 2025 du compte d'investissement prévoit des investissements pour un montant total de CHF 800'000.00 répartis comme suit :

CHF 430'000.00 pour les études de la future STEP régionale (Report de l'année précédente)
CHF 100'000.00 pour les études du collecteur Glâne (Report de l'année précédente)
CHF 170'000.00 pour les études de la transformation de la STEP de Romont en STAP (Report de l'année précédente)
CHF 65'000.00 pour la communication
CHF 35'000.00 pour les études de fusion des 3 Associations.

Seul le montant de CHF 100'000.00 devrait être emprunté en 2025, le solde étant couvert par les emprunts déjà en vigueur. Cette demande d'emprunt sera faite à la suite de l'acceptation de ces investissements par l'Assemblée de ce soir.

M. Python relève que la phase de l'avant-projet a pris plus de temps que prévu et de ce fait, le CODIR a pris la sage décision de ne donner aucun mandat avant de recevoir les remarques ou observations en lien avec les demandes préalables. De ce fait, sur la base des crédits votés en automne 2023 les montants sont reportés en 2025.

Le CODIR a eu contact avec le BAMO afin de faire entrer toutes les factures, raison pour laquelle selon la planification financière, il n'y a pas de demande supplémentaire, les engagements financiers des différentes études ont été couverts.

Selon la disponibilité, un placement à court-terme de CHF 350'000.00 a été réalisé avec un taux à 0.5 % permettant d'atténuer les charges.

Concernant l'investissement destiné à la communication, ce mandat sera attribué au Bureau fm!r, pour accompagner le CODIR dans toutes les démarches jusqu'à la phase du vote final des différentes communes pour le crédit de la nouvelle station d'épuration.

Concernant l'investissement destiné à la fusion des associations, ce mandat sera attribué au Bureau Esco Conseils Sàrl, comprenant l'état de la situation actuelle, l'analyse des statuts actuels des associations, l'élaboration de la ou les nouvelles clés de répartition, l'élaboration des nouveaux statuts et la mise sur pied des séances d'informations.

Aucune question sur le compte des investissements du budget 2025 n'est exprimée.

4.3 Rapport de la commission financière :

Le Président de la commission financière, M. Thierry Schmid, nous fait la lecture du rapport établi en date du 12 novembre dernier. Il souligne comme les années précédentes la nécessité de disposer d'un budget des investissements en bonne et due forme. L'intégration du budget des investissements au sein du budget de fonctionnement ne permet pas un suivi des crédits ouverts et ne permet pas de comprendre le montant porté en amortissement. Les normes MCH2 prévoient la validation séparée des deux budgets ainsi que la validation des crédits lors de la discussion des budgets. La commission prie de mettre cela en œuvre dès l'exercice 2025 pour faciliter l'analyse des comptes et budgets.

La commission a préavisé le budget favorablement à l'unanimité et recommande aux délégués de l'accepter.

Une copie du PV de la séance COFI du 12 novembre 2024 sera publié sur le site internet de l'ABVGN, dans la rubrique des annexes.

4.4 Approbation des budgets compte de résultats et compte des investissements 2025 ;

Le budget du compte de résultats est adopté à l'unanimité à main levée.

Le budget du compte d'investissements est adopté à l'unanimité à main levée.

Le Président remercie l'Assemblée pour cette marque de confiance.

4.5 Présentation du plan financier des 5 ans ;

M. Le Président passe également en revue le plan financier des 5 ans, dont plusieurs éléments sont encore incertains. Il précise que ce plan financier est important pour les communes, il leur permet de prévoir les différents engagements financiers des années futures.

Aucune question n'est exprimée.

5. Nomination d'un membre au sein du CODIR en remplacement de M. Daniel Bard ;

Le Vice-président de l'ABVGN, M. Daniel Bard a informé le CODIR de son vœu de démissionner de sa mission au 31 décembre 2024. Nous avons pris acte de sa démission et devons la respecter. Nous le remercions vivement pour son engagement, son esprit de camaraderie, sa bonne collaboration et son esprit très constructif. Il sera remercié lors du prochain comité de direction en décembre prochain.

M. Bard remercie les membres pour les bonnes paroles et les applaudissements à son égard. Il a eu beaucoup de plaisir à œuvrer au sein des deux associations et d'avoir passé d'agréables moments.

Le nouveau membre proposé au sein du CODIR est M. Sébastien Frossard, conseiller communal de la commune de Sâles. Il est élu à l'unanimité par applaudissements.

La nouvelle constitution du CODIR sera discutée en interne lors du prochain comité. Nous souhaitons d'ores et déjà la bienvenue à M. Frossard et l'y invitons.

6. Nomination d'un membre au sein de la commission financière en remplacement de M. Christian Demole ;

La commune de Chénens nous a également informés de la démission de M. Christian Demole en son sein. M. Demole était délégué de la commune de Chénens ainsi que membre de la commission financière. Nous le remercions vivement pour son engagement.

Il sera remplacé par M. Mathias Mauroux élu par applaudissements à l'unanimité.

7. Informations sur le mandat du SEn attribué au bureau RIBI SA, au profit du bassin versant ABVGN ;

La parole est ensuite donnée à M. Jonathan Dorthe du SEn.

Le SEn a transmis au comité les documents finaux. Les principaux résultats de cette étude ont été présentés au comité ainsi qu'à l'assemblée au printemps dernier où trois sujets ont été abordés dans cette étude.

Un sur la pénurie d'électricité où les documents transmis présentent notamment un inventaire des ouvrages (STAP) des deux associations (AEGN et AIMPGPS) ainsi qu'une méthode pour analyser le risque par rapport à des critères écologiques, hydrauliques et électriques.

Un sur la gestion des données (cadastre canalisations) avec une organisation adaptée à la configuration de l'ABVGN.

Un sur le cahier des charges du PGEer1 (plan général d'évacuation des eaux régional) avec lequel l'ABVGN peut commencer à travailler.

Concernant l'examen préalable de la modification du PAL d'Autigny pour la création d'une zone spéciale STEP, les préavis des différentes sections concernées du SEn sont favorables ou favorables avec conditions. Il n'y a aucun élément bloquant.

Il est demandé à M. Dorthe d'être présent à la séance du 16 janvier 2025 où un point sera mis à l'ordre du jour.

8. Informations sur les études en cours concernant :

8.1 Future STEP régionale

La future STEP régionale dont l'implantation a été définie à Autigny sur la base de plusieurs analyses des sites, du sol, de la faisabilité, du changement d'affectation du terrain. Les documents ont été transmis par le bureau spécialisé à la commune d'Autigny, après l'aval du CODIR. Après analyse du dossier par le Conseil communal d'Autigny, les documents ont été insérés sur FRIAC et transmis au SeCA en date du 24 juin 2024. Des remerciements sont adressés à la commune d'Autigny pour leur diligence au traitement du dossier.

8.2 Raccordement Romont-Autigny

Toutes les communes concernées (Autigny, Chénens, Villaz, Villorsonnens et Romont) ont retourné le dossier de demande préalable concernant le collecteur Romont-Autigny à la commune d'Autigny, qui les a enregistrés dans le système FRIAC et transmis les dossiers aux différents services de l'Etat au 31 octobre dernier. Nous l'en remercions.

8.3 Transformation de la STEP de Romont en STAP

La transformation de la STEP de Romont en STAP a demandé une analyse de faisabilité où une variante a été retenue permettant de se concentrer uniquement sur le strict nécessaire pour répondre à la future station d'épuration. Le comité de direction a avalisé cette variante, le dossier pour la demande préalable est en cours d'élaboration auprès du bureau RIBI SA.

8.4 Mandat au bureau ESCO Sàrl pour analyse des micropolluants

Le bureau spécialiste ESCO Conseils Sàrl, dirigé par M. Kottelat a été mandaté pour l'analyse des micropolluants. Le laboratoire Envilab a fait parvenir aux STEPs des bouteilles d'échantillonnage et un plan de prélèvements où des mesures adéquates doivent être entreprises sur la qualité des eaux. Ces mesures font parties intégrantes de la demande de permis de construire.

9. Informations sur réflexions - 3 Associations en 1 :

Le bureau ESCO Conseils Sàrl a également été mandaté pour l'étude de fusion des 3 Associations, AIMPGPS-AEGN-ABVGN en 1. M. Kottelat avait en sa possession les éléments des communes membres de l'AEGN et a demandé les éléments des communes membres de l'AIMPGPS. Il remercie toutes les communes qui lui ont promptement répondu.

L'objectif est de dissoudre les deux associations AEGN et AIMPGPS à fin décembre 2025 vu qu'au printemps 2026 auront lieu les élections communales, qui veut dire nouveaux conseillers communaux.

Le mandat du bureau ESCO Conseils Sàrl consiste à proposer une nouvelle clé de répartition et des nouveaux statuts avant septembre 2025, permettant aux communes de les présenter pour approbation en assemblée communale ou au conseil général en automne 2025, et par la suite la dissolution des deux associations AEGN et AIMPGPS.

10. Informations concernant l'Entreprise d'Endiguement de la Glâne :

10.1 Travaux 2024

Durant cette année 2024, peu de travaux ont été réalisés, pas par manque de volonté mais à cause de la nature, des intempéries, des terrains détremés et de la nouvelle végétation.

Plusieurs visions locales ont été faites le long de la Glâne qui débute son cours d'eau sur la commune de Le Flon, plus précisément à Bouloz jusqu'à la limite de la Sarine.

Ces visions locales ont été effectuées en présence du SEn, du Service des Lacs et cours d'eaux, de la Corporation Forestière Glâne-Farzin et de MM. Python et Losey. Il en est ressorti que le bilan n'est pas bon. Plusieurs tronçons de la Glâne sont en mauvais état, c'est pourquoi des travaux doivent être planifiés en 2025 par l'élagage des arbres, l'évacuation des déchets et des branches, etc.

Une séance sera organisée uniquement avec les communes membres de l'Entreprise d'Endiguement de la Glâne au printemps 2025.

10.2 Planification 2025

Les travaux les plus importants à effectuer sont uniquement des travaux urgents de façon à permettre un écoulement des eaux plus facilement. On attend la séance prévue au printemps 2025 pour savoir qui fait quoi, dans quel domaine et dans le but d'obtenir les autorisations nécessaires pour entreprendre certains travaux. Il est précisé que les communes ont la responsabilité de l'entretien des cours d'eaux sur leur territoire.

11. Divers / Questions :

Aucune remarque ou question n'est émise.

12. Clôture de l'Assemblée

M. Le Président remercie les Préfectures, les délégués communaux, le SEn, le CODIR, la Commission financière, les chefs d'exploitation et la secrétaire-caissière pour leur travail respectif et leur engagement au sein de l'ABVGN.

Il remercie particulièrement les délégués communaux pour leurs statuts d'interprètes entre les Communes, les Assemblées communales et notre Association et souligne leur importance.

Le Président clôt l'Assemblée à 21.00 heures et remercie toutes les personnes présentes, ainsi que le Café de l'Union à la Joux pour son accueil. IL souhaite à toutes et à tous une belle fin d'année.



M. Daniel Bard, Vice-président remercie à son tour M. Georges Python pour son investissement et son travail au sein de l'ABVGN.

Nicole Pasquier
Secrétaire AEGN (remplaçante de Mme Bifrare)

Annexes :

Listes des présences
PV de séance de la commission financière
Présentation PPT de la soirée